

VILLE DE TUBIZE

Province du
Brabant wallon

Arrondissement de
Nivelles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement)

ÉTABLISSEMENTS COMPRENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Réf. Ville de Tubize : PUE-2022/004

Concerne la demande introduite par Madame VANDERPLASSCHEN Déborah, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise : 0718.637.861, dont le siège social est établi Chemin de l'Égypte, 35 à 1480 Tubize ;

Visant à construire et exploiter un centre équestre destiné à l'élevage de chevaux (24 boxes) et un logement.

A hauteur d'un bien situé : **Chemin de l'Égypte, 35 à 1480 Tubize**, sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été sur : TUBIZE, 1^{ère} division, section B, n° 18D, 16P, 33D, 22C, 24C,25, 23A, 26C, 19A, 12,11, 13 et section A, n°51A, 51B.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
2/03/2023	7/03/2023	A.C. Tubize Département Cadre de Vie Grand'Place, 1 1480 Tubize 21/03/2023 à 11H00	Collège communal Grand'Place, 1 1480 Tubize

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte sur le territoire de la Ville de Tubize, du 7 mars 2023 au 21 mars 2023 inclus, relative à la demande de permis d'environnement susvisée. Le projet considéré, rangé en catégorie C, doit être soumis aux formalités d'enquête publique durant 15 jours.

Tout intéressé peut consulter l'intégralité du dossier de demande durant la période susvisée, au Département Cadre de Vie (anc. Service Urbanisme-Environnement) de l'Administration communale de Tubize, situé Grand'Place, 1 à 1480 Tubize (rez-de-chaussée), chaque jour ouvrable, mais uniquement sur rendez-vous préalable, convenu au plus tard vingt-quatre heures à l'avance, auprès de l'agent traitant (02/391.39.58 - info@tubize.be).

Tout intéressé peut formuler ses remarques et ses observations, écrites ou orales, auprès du Collège communal de la Ville de Tubize, jusqu'au jour de clôture de l'enquête. Les remarques et observations verbales peuvent être recueillies, le cas échéant, par l'agent traitant, et ce, en observant les modalités établies pour la consultation. Toutes les remarques et observations seront consignées dans le dossier référencé auprès de la Ville de Tubize : **PUE-2022/004**.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet considéré auprès du demandeur, du Département Cadre de Vie (anc. Service Urbanisme-Environnement) de l'Administration communale de Tubize (Grand'Place, 1 à 1480 Tubize - 02/391.39.49 - info@tubize.be), ainsi que du Service public de Wallonie - ARNE - Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi (Rue de l'Ecluse, 22 à 6000 Charleroi - 071/65.47.60 - rgpe.charleroi.dpa.dgarne@spw.wallonie.be).

Le Fonctionnaire technique du Service public de Wallonie, territorialement compétent, a décidé, en date du 1er décembre 2022, que le projet considéré ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'est par conséquent pas nécessaire.

Le fonctionnaire technique et la fonctionnaire déléguée sont l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique, en vertu de l'article 13 bis, alinéa 2^{ème}, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

A Tubize, le 27 février 2023.



Le Bourgmestre,

M. JANUTH